

Arrêté portant accord tacite d'un permis de construire de maison individuelle modificatif au nom de la commune de
Soueix-Rogalle



DÉPARTEMENT DE
L'ARIÈGE

COMMUNE DE
SOUEIX-ROGALLE



AR_2021_073

Dossier n°PC 009 299 21 A0002 M01

Date de dépôt : 5 août 2021

Demandeur : AUTHIER Gérard

Pour : Ajout d'un châssis dans le garage

Adresse terrain : Lieu-dit Lauzère, à
Soueix-Rogalle (09140)

Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR: 10/12/2021
009-210902995-20211210-AR_2021_073-AR

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

Vu la demande de permis de construire de maison individuelle modificatif présentée le 5 août 2021 par M. AUTHIER Gérard domicilié 4 chemin de Fonrouge à Fonsorbes (31470) ;

Vu l'objet du permis modificatif :

- pour l'ajout d'un châssis dans le garage ;
- sur un terrain situé Lieu-dit Lauzère, à Soueix-Rogalle, terrain cadastré B-2186 ;

Vu le code de l'urbanisme en particulier l'article R.424-13 ;

Considérant que Madame la Maire ne s'est pas opposée à la demande de permis de construire de maison individuelle déposée par Monsieur AUTHIER Gérard, enregistrée sous le numéro PC00929921A0002M01 pour le projet d'ajout d'un châssis dans le garage ;

Considérant que Madame la Préfète de l'Ariège a émis un avis conforme favorable en date du 30/11/2021 ;

ARRÊTE

Article unique : Le permis de construire de maison individuelle (PCMI) fait l'objet d'un accord tacite depuis le 05/11/2021.

Fait à Soueix-Rogalle, le 10 décembre 2021,
La Maire, Christiane BONTÉ

